Martin PLEŠKO
(Université Palacký à Olomouc)
Jan HOLEŠ
(Université de Ostrava)

Féminisation des textes institutionnels au Maroc

Abstract: **(Feminisation of Institutional Texts in Morocco)** The lexical feminization and the feminization of texts remain a relatively common subject of research in some French-speaking countries (particularly in Canada), but they have rarely been addressed in the publications on African French-speaking countries. The article presents the level of lexical feminization in a corpus of institutional texts written in French and produced by various Moroccan institutions and authorities available on the Internet, among which, for ease of quantification and comparison, the authors analysed the forms (applications, certificates, declarations, attestations, etc.). The article contains some remarks on the situation and position of the French language in this Maghreb country, an explanation of the methodology used for the research and presentation of the results, which are analysed, commented and quantified according to various processes applied (or not applied) to make the women visible in this type of text. The results make it possible to assess the current approach to a sociolinguistic phenomenon that continues to provoke controversy in France, this time for a country with a Muslim majority that could potentially show considerable differences if compared to the European and American French-speaking countries. Nevertheless, the authors demonstrate that lexical feminization is solidly, even if not systematically, present in Moroccan official texts.

Keywords: Morocco, feminization, forms, administrative language, French

Résumé: La féminisation lexicale et la féminisation des textes constituent un sujet de recherche relativement fréquent dans certains pays francophones (surtout au Canada), mais elles ont rarement été abordées dans les écrits sur les pays francophones africains. L'article présente le niveau de féminisation lexicale dans un corpus de textes institutionnels écrits en français et produits par diverses institutions et autorités marocaines disponibles sur Internet, parmi lesquels, pour une plus grande facilité de quantification et de comparaison, les auteurs ont dépouillé des formulaires (demandes, certificats, déclarations, attestations, etc.). L'article contient quelques remarques sur la situation et la position de la langue française dans cet État maghrébin, une explication de la méthodologie utilisée pour la recherche, et la présentation des résultats, qui sont analysés, commentés et quantifiés selon divers procédés appliqués (ou non appliqués) pour rendre les femmes linguistiquement visibles dans ce type de textes. Les résultats permettent de faire le point sur un phénomène sociolinguistique qui continue à susciter la controverse en France, cette fois-ci pour un pays à majorité musulmane qui pourrait donc potentiellement présenter des différences considérables par rapport à la Francophonie européenne et américaine. Néanmoins, les auteurs démontrent que la féminisation lexicale est bien présente, même si elle n'est pas systématique, dans les textes officiels marocains.

Mots clés: Maroc, féminisation, formulaires, langage administratif, français

BDD-A26670 © 2017 „Jozsef Attila" Tudomanyi Egyetem Kiado Szeged; Editura Universității de Vest din Timișoara
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-03 04:12:58 UTC)

Introduction

La situation linguistique et la position du français au Maghreb et au Maroc ont fait objet de nombreuses analyses et traités (voir par ex. Lanly 1962 ; Laroussi 1997 et Queffélec, Benzakour, Cherrad-Benchefra 1995). Dans le contexte tchèque, mentionnons Kadlec (2012, 53-83) pour un aperçu général du français au Maroc et Kadlec et Holeš (2012, 191-203) pour la politique linguistique marocaine. Comme le constate Leclerc (2015), parmi les trois principaux pays du Maghreb, le Maroc est celui qui présente la situation linguistique la plus complexe: l'arabe classique et l'arabe moderne pour les plus instruits, l'arabe dialectal ou arabe marocain pour quasiment toute la population, le berbère pour environ 40 % des Marocains, le français pour ceux qui fréquentent les écoles, l'espagnol pour une faible partie de la population du Nord, et l'anglais qui tend à s'imposer en tant que véhicule de la modernité. Jean-Louis Tritter (1999, 273) rappelle que l'arabe, qui mène des combats virulents contre l'expansion du français, et l'anglais, représentant aux yeux de la population une langue d'avenir plus utile et plus technique, sont deux « ennemis » potentiels du français au Maroc et dans le Maghreb en général. Il faut dire que l'implantation du français au Maroc a été assez tardive – le Protectorat français au Maroc n'a été mis en place qu'en 1912.

Rappelons que le français ne bénéficie pas de statut officiel au Maroc, même s'il conserve un rôle privilégié en tant que première langue étrangère ou langue seconde généralisée dans la vie quotidienne du pays. Le Maroc est aussi un pays ayant une production littéraire originale en français, avec Driss Chraïbi, Mohamed Choukri, et, surtout, Tahar Ben Jelloun, titulaire du prix Goncourt pour son roman *La Nuit Sacrée*, figurant parmi les écrivains francophones les plus traduits au monde. Pour la littérature marocaine féminine d'expression française, rappelons Fatima Mernissi, auteure féministe qui a fait découvrir un monde de femmes dans la société arabe.

Féminisation linguistique au Maroc et au Maghreb

Concernant la féminisation linguistique, il y a de nombreux ouvrages disponibles, par exemple: Elmiger (2008), Houdebine-Gravaud (1998), Labrosse (1996, 2002, 2005), Larivière (2000a, 2000b), Pleško (2012, 2015). Pour introduire brièvement cette matière sociolinguistique, voici un extrait du *Guide de féminisation* (Lamothe et al. 1992):

> [...] l'accès croissant des femmes à divers postes de la structure uqamienne a fait naître la préoccupation de témoigner de cette implication dans la langue, d'abord en désignant les femmes par des titres féminins, puis, progressivement, en faisant coexister le féminin et le masculin dans les textes. La féminisation linguistique a donc permis d'ajuster, d'harmoniser la langue avec la nouvelle réalité, rendant les femmes aussi visibles dans la langue qu'elles le sont devenues au sein de secteurs de plus en plus diversifiés [...].

BDD-A26670 © 2017 „Jozsef Attila" Tudomanyi Egyetem Kiado Szeged; Editura Universității de Vest din Timișoara
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-03 04:12:58 UTC)

Une réflexion sur les femmes au Maroc s'est développée dans les années 1980. Au regard du caractère récent de ce champ d'études, la quantité d'ouvrages de référence sur ce sujet est notable. Dans les maisons d'édition, des collections spécialement dédiées aux femmes marocaines ont vu le jour, par ex.: les collections *Approches, Femmes Maghreb* et *Visibilité des femmes*. Il faut avouer que la femme marocaine est omniprésente dans la société quotidienne et elle exerce une grande variété d'activités rémunératrices. Il suffit de séjourner un peu dans un quartier d'une ville marocaine pour le constater. Néanmoins, Rodary (2015, 147) constate qu'à côté de cette visibilité sur le terrain, les femmes sont moins visibles dans le discours scientifique, et cette remarque peut être étendue à l'ensemble des pays du Maghreb.

De nos jours, au Maroc, le terme de genre, quelle que soit sa nature, est désormais de plus en plus présent dans les débats publics qui affichent comme objectif une action en faveur des femmes. Dans ce pays maghrébin, l'organisation des rapports entre les femmes et les hommes est régie, bien évidemment, par le Code du statut personnel qui édicte des principes issus de l'interprétation des textes musulmans. L'adoption de conventions internationales est souvent accompagnée de réserves mais la réforme du code de la famille survenue en 2004 atteste d'une volonté politique favorable à une réduction des inégalités entre les femmes et les hommes au Maroc (Dammame 2015, 109).

Tradition, modernisation, islam et femmes

La féminisation linguistique, étroitement liée aux études sur les femmes en tant que telles, se situe dans ce que nous pourrions appeler un discours de la modernisation, terme inventé par Hatem (1993). L'auteure de cette appellation spécifie que la modernité est habituellement associée à une amélioration de la condition des femmes, tandis que la seule cause des inégalités entre femmes et hommes serait la tradition, qu'elle soit perçue comme méditerranéenne, moyen-orientale ou musulmane (ibid. 120-121). D'un autre côté, nous devons admettre que le terme seul « condition des femmes » pourrait être en quelque sorte discriminatoire et accentuer l'inégalité femmes-hommes. Rodary (2015, 149) explique que les inégalités entre femmes et hommes sont perçues comme dérivant de cette condition des femmes, du rôle des femmes dans la reproduction et dans la sphère domestique et non comme conséquences des rapports de force entre femmes et hommes. Dans son explication, Rodary fait référence au domaine économique. Ce qui est à l'origine de la féminisation linguistique, c'est, entre autres, l'activité économique des êtres humains.

Dans les pays francophones tels que la Belgique, la France, le Canada et la Suisse, il existe divers classements des noms de métiers: métiers manuels = métiers non valorisés vs métiers valorisés, titre de noblesse, charges, métiers typiquement masculins vs métiers typiquement féminins, etc. Avant, les métiers manuels ou les métiers non valorisés étaient souvent exercés aussi bien par les femmes que par les

BDD-A26670 © 2017 „Jozsef Attila" Tudomanyi Egyetem Kiado Szeged; Editura Universității de Vest din Timișoara
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-03 04:12:58 UTC)

hommes, mais les femmes n'accédaient que difficilement aux métiers dits valorisés. Cela a changé notamment avec les deux guerres mondiales (Pleško 2015, 138-139). Il est à noter que dans le contexte du Maroc où l'islam est la religion de l'État « [l]e Coran impose au mari de nourrir sa femme (et en Islam, toutes les filles se marient). Le musulman de bonne éducation s'acquittait de ce devoir, souvent mieux que les chrétiens: il gardait effectivement sa femme, ses femmes, à la maison ; il eût été humilié qu'elles aient à gagner leur pain ; il était choqué d'apprendre qu'en Europe les femmes travaillaient en usine, derrière les machines. » (Goutalier, Knibiehler 1985, 242). Le principe de l'égalité entre la femme et l'homme est établi par la législation islamique, sauf si des textes particuliers concernent l'une des deux parties et définissent en quoi consistent les différences entre elles. Concernant les femmes, le Prophète a précisé leur position en disant qu'elles sont les sœurs utérines des hommes, c.-à-d. toute règle légale qui intéresse l'homme s'adapte toujours à la femme, sauf exception. L'homme et la femme ont une même identité de la nature innée, il n'est donc pas nécessaire d'accentuer l'égalité entre les deux car leur égalité est innée dans leur nature humaine. (Gaid 2015, 32 et 35)

Goutalier et Knibiehler (1985, 243) décrivent des activités intérieures et extérieures effectuées par les femmes marocaines, par ex.: la corvée de bois, la lessive à la rivière, des travaux d'artisanat (tapis, broderie, poterie, vannerie), et elles soulignent qu'il y a aussi des femmes qui exercent librement des métiers considérés comme féminins. Par-là s'explique brièvement et très partiellement la différence entre la perception de la femme au travail dans les pays francophones en Europe et en Amérique, et dans un milieu culturellement différent, à savoir le Maroc ou bien le Maghreb au sens plus large.

Le taux d'activité des femmes au Maroc a connu un accroissement considérable depuis les années 1960, passant de 5,4 % en 1960 à 8 % en 1971 pour atteindre 17,6 % en 2004 (Harrami 2015, 131). Il est donc évident que la société traditionnelle marocaine change et ceci devrait se traduire dans la langue, qui est un miroir de la société. Autrement dit, les usagers et usagères de la langue devraient nommer la nouvelle réalité objectivement et correctement. D'où la nécessité d'étudier et d'écrire la féminisation linguistique au Maroc et dans tout le Maghreb.

Sachant qu'il s'agit d'un sujet assez large, nous avons opté pour un seul type de discours, à savoir le discours administratif avec les formulaires ayant tous ses traits caractéristiques. Nous nous limiterons ici à la féminisation lexicale.

Le présent article s'inscrit dans le cadre d'un projet qui a pour but d'analyser la féminisation linguistique en Afrique du nord, notamment en Algérie, en Tunisie et au Maroc (cf. Pleško, Holeš 2016, pour la Tunisie), et continue une recherche plus étoffée précédemment effectuée par Pleško (2015) pour les pays francophones dans lesquels le français possède le statut de langue maternelle (Belgique, France, Québec, Suisse). Les trois pays maghrébins ont été choisis intentionnellement pour leurs affinités historiques, politiques, religieuses, démographiques et linguistiques afin de

BDD-A26670 © 2017 „Jozsef Attila" Tudomanyi Egyetem Kiado Szeged; Editura Universității de Vest din Timișoara
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-03 04:12:58 UTC)

faciliter la comparaison et afin de pouvoir, éventuellement, généraliser les résultats pour une importante région de la Francophonie. Comme le remarquent Jacques Barrat et Claudia Moisei (2004, 90):

> En raison de ses liens historiques avec la France, le Maghreb est la région du monde où l'usage du français est le plus répandu en dehors des pays où il est langue maternelle. Les trois pays constituant le petit Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie) ou les cinq pays constituant le grand Maghreb (Mauritanie et Libye en plus) présentent des situations géographiques, historiques, culturelles relativement comparables et suffisamment diversifiées pour aborder la Francophonie de manières très divergentes, en particulier en matière politique.

Méthode

Un formulaire se définit comme un recueil hétérogène de formules ou de modèles d'actes ; or, un ensemble incohérent de formules et de modèles ne peut pas être considéré comme une œuvre complète. Il faut donc s'appuyer sur la notion de formulaire en tant que recueil plus ou moins systématique de formules ou de modèles d'actes. (Dievoet 1986, 75)

Notre décision d'analyser les formulaires n'est pas fortuite. Ces textes sont en effet assez spécifiques et concernent la majorité de la population. Leur contenu se prête donc parfaitement à une analyse sociolinguistique en matière de féminisation linguistique, non seulement parce qu'ils contiennent un grand nombre d'appellations professionnelles, mais aussi parce qu'ils comportent tous les autres éléments linguistiques, comme, entre autres, les reprises anaphoriques, la dégenrisation, l'agencement, etc. (Pleško 2015, 133)

Pour Jespersen (1971), une langue rationnelle devrait avoir des termes ne spécifiant pas le sexe et deux termes, dérivés des premiers, spécifiant le sexe. Il donne l'exemple de l'ido, langue artificielle, dans laquelle le mot sans suffixe est le générique, tandis que la terminaison *-ulo* signifie le sexe masculin, et la terminaison *-ino*, le sexe féminin. Par exemple *homo* correspond à être humain, *homulo* correspond à homme et *homino* à femme.

Un corpus de dix formulaires a été constitué. À partir de premières observations primitives, nous n'avons pas analysé plus de formulaires parce que ce type de texte est assez répétitif. Pour constituer ce corpus, nous avons veillé aux critères suivants:

1) Les formulaires sont téléchargeables depuis Internet.
2) Les pages Internet doivent être destinées à un public francophone et le texte doit être rédigé en français. Les cas bilingues franco-arabe ont été acceptés pour des raisons évidentes.
3) Les formulaires concernent des individuels, il ne s'agit pas de personnes morales.

BDD-A26670 © 2017 „Jozsef Attila" Tudomanyi Egyetem Kiado Szeged; Editura Universității de Vest din Timișoara
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-03 04:12:58 UTC)

4) Les formulaires sont produits par les autorités marocaines. Les formulaires issus par les institutions francophones opérant au Maroc ont été exclus.

Tous les textes ont été collectés dans le contexte écrit et téléchargés depuis Internet. Il n'est pas possible pour les formulaires institutionnels d'identifier le type de locuteur ou locutrice, à savoir les variables telles que le statut social, l'âge, le sexe, la formation et la profession, etc., parce qu'il s'agit de textes dont nous ne connaissons pas l'auteur-e. Suit la liste des formulaires analysés (tous les formulaires en ligne ont été consultés le 15 janvier 2016)

1) Demande d'attestation de paiement des impôts et taxes grevant l'immeuble objet de cession (https://maroc.eregulations.org/media/Note%20de%20serviceattestation%20paiement%20des%20imp%C3%B4ts%20et%20taxes%20grevant%20bien.pdf)
2) Demande de pension de vieillesse (http://www.cnss.ma/sites/default/files/telechargement/14/09/2015/315-1-04%20v03_04.09.2015_PV.pdf)
3) Déclaration de reprise d'activité (http://www.cnss.ma/sites/default/files/telechargement/09/12/2014/310-1-29.pdf)
4) Certificat d'origine (Déclaration et certificat) (http://www.jettransit.ma/telechargement/Certificat%20d'Origine%20Formule%20A.pdf)
5) Formulaire de demande du Passeport Biométrique (https://www.passeport.ma/Formulaire.aspx)
6) Certificat d'utilisation finale (http://www.mce.gov.ma/flache_info/doc_formulairet.asp)
7) Demande d'une attestation de position militaire (http://www.consulatdumaroc.ca/forms/demandemilitaire.pdf)
8) Demande d'obtention du certificat de nationalité marocaine par la naissance d'une mère marocaine, Consulat général du Royaume du Maroc, Montréal (http://www.consulatdumaroc.ca/forms/natmereform.pdf)
9) Formulaire d'identification C.N.I.E. et fiche anthropométrique (http://www.consulatdumaroc.ca/forms/cniefaform.pdf)
10) Attestation de séjour à l'étranger pour le dédouanement d'un véhicule de tourisme avec bénéfice de l'abattement de 85% (http://www.douane.gov.ma/mcv/pdf/FORMULAIRE-MRE-AGES-AVANCES.pdf;jsessionid=11F18A113CDD4E3421384A5096D7064F)

BDD-A26670 © 2017 „Jozsef Attila" Tudomanyi Egyetem Kiado Szeged; Editura Universității de Vest din Timișoara
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-03 04:12:58 UTC)

Résultats et conclusion

Nous avons observé les éléments linguistiques dans ces textes afin de répondre à la question, à savoir « quels moyens linguistiques et en quelle quantité sont employés pour que les femmes soient présentes et visibles dans la langue ? » À l'aide du tableau ci-dessous, nous avons noté le nombre d'occurrences de divers procédés linguistiques. Les résultats sont résumés dans le tableau récapitulatif et accompagné d'exemples et de commentaires sur les cas particuliers ou difficiles à classer. Dans le tableau ci-dessous ne figurent que les procédés linguistiques de féminisation repérés. Tandis que d'autres procédés peuvent être mis en œuvre ailleurs, par exemple: Pleško (2015, 104-129).

Procédé	Nombre
Épicènes ou bivalents	8
Doublets	11
Couples	10
Génériques	32
Total	61

Notons que par l'*épicène* nous entendons un nom dont la forme ne varie pas selon le genre. La sous-catégorie des épicènes, à savoir les *épicènes* dits *propres* ou *bivalents*, sont réellement accompagnés de déterminants et/ou adjectifs féminins et aussi masculins ou sans déterminants. Par contre, les épicènes dont le déterminant ou les mots accompagnants les rendent soit masculins, soit féminins, fonctionnent en fait comme génériques. Les *doublets* peuvent être abrégés (*un-e étudiant(e)*, *le/la directeur-trice*, etc.) ou intégraux (*les étudiants et étudiantes*; *le directeur/la directrice*; etc.). Les *couples* sont les formes possédant des équivalents masculins/féminins indépendants (*un maïeuticien – une sage-femme*). Le *doublet* est le moyen le plus explicite et le plus visible à la surface du texte de contourner les masculins à valeur générique.

Nous reconnaissons deux catégories de doublets: les doublets abrégés (*les étudiant-e-s, les invité.e.s, les directeurs/trices, un(e) enseignantn(e)*, etc.) et les doublets intégraux (*l'étudiant et l'étudiante doivent se présenter, bonjour à tous et toutes*, etc.). Les couples sont des noms dont les formes féminines et masculines sont différentes et présentent donc des unités lexicales indépendantes (*Monsieur/Madame/Mademoiselle, un danseur de ballet/une ballerine, un roi/une reine*). La notion d'emploi générique renvoie au marquage (marqué vs non marqué) et crée le plus souvent un rapport direct au genre masculin. Le masculin peut être marqué aussi bien que le féminin, mais il peut aussi être non marqué tant au singulier qu'au pluriel.

BDD-A26670 © 2017 „Jozsef Attila" Tudomanyi Egyetem Kiado Szeged; Editura Universității de Vest din Timișoara
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-03 04:12:58 UTC)

Dans les formulaires marocains, le procédé le plus productif est l'emploi du masculin générique (32). Suivent les doublets (11), les couples (10) et les épicènes (8). Dans ces trois cas, la différence, en ce qui concerne le nombre d'occurrences, est négligeable.

Les épicènes dits propres ou bivalents sont au nombre de 6: *juge*, *titulaire de la CNI* (Carte nationale d'identité), *notaire*, *destinataire*, *titulaire du diplôme*, *célibataire* ; et seulement 2 épicènes employés au masculin: *lieu, date et signature du signataire*, *signature du bénéficiaire*. Tous les doublets repérés sont réalisés en tant que doublets abrégés et parenthétisés: *cette attestation est délivrée à l'intéressé(e)*, *né(e)*, *cadre réservé à l'assuré(e)*, *Je soussigné(e)*, *marié(e)*, *divorcé(e)*, *veuf(ve)*, *époux(se)*. Les couples: *père-mère*, *fils-fille* et *Mme/M*. Un couple où le féminin est juxtaposé représente un cas intéressant: *Mme/M*. Pourtant dans ce même formulaire, à savoir *Demande d'une attestation de position militaire*, une rubrique ne contient que le titre de civilité *M.: Je soussigné(e)*, *Mme/M. …* vs *Donne procuration (s'il y lieu) à M. … né(e) le…* Pour les génériques, ils sont tous à valeur masculine. Voici quelques exemples: *signature du bénéficiaire*, *déclaration de l'importateur*, *renseignement concernant le demandeur*, *renseignements complémentaires concernant le représentant légal* ; *signature du demandeur ou du représentant légal*, *signature de l'assuré*, *Je soussigné…*, etc.

Avec une idée générale sur la situation en matière de féminisation linguistique au Maroc, notre attention portera sur les cas particuliers retrouvés dans les formulaires administratifs analysés. Par exemple, le couple *fils-fille* est assez souvent abrégé à *fils(le)*. Du même pour l'abréviation *M.* (ou *Mr.*) et *Mme*: *Mr(me)*. Cette nouvelle sous-catégorie des couples, à savoir les *couples abrégés*, même s'il ne s'agit pas de dérivation du féminin à partir du masculin, est un terme inventé par nous-mêmes pour les besoins de la présente recherche. D'autres cas remarquables sont les formulaires où les postes haut de gamme ne sont réservés qu'aux hommes: *À Monsieur le percepteur de…*, *Le Consul du Maroc à…*, *Le Monsieur le Procureur du Roi du Tribunal de 1ère Instance de…*, etc. Certes, ce poste peut être actuellement exercé par un homme, mais c'est une variable qui peut changer ce qui devrait être, selon nous, reflété même dans des formulaires.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que la féminisation lexicale pourrait, en fait, témoigner des évolutions politiques et sociales qui se sont produites à la suite du « Printemps arabe » et qui sont visibles également dans les autres pays maghrébins (cf. Pleško – Holeš 2015 pour la Tunisie). À partir de décembre 2010, une vague de protestations, révoltes et troubles politiques, attisée par le manque de libertés individuelles et politiques et par d'autres problèmes d'ordre économique et social, a engendré ? une transition difficile et troublée dans de nombreux pays arabes. La nouvelle Constitution marocaine, promulguée après un référendum en juillet 2011, accorde, entre autres, une place assez importante aux femmes. L'Article 19 proclame:

BDD-A26670 © 2017 „Jozsef Attila" Tudomanyi Egyetem Kiado Szeged; Editura Universității de Vest din Timișoara
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-03 04:12:58 UTC)

> L'homme et la femme jouissent, à égalité, des droits et libertés à caractère civil, politique, économique, social, culturel et environnemental, énoncés dans le présent titre et dans les autres dispositions de la Constitution, ainsi que dans les conventions et pactes internationaux dûment ratifiés par le Royaume et ce, dans le respect des dispositions de la Constitution, des constantes et des lois du Royaume. L'État marocain œuvre à la réalisation de la parité entre les hommes et les femmes. Il est créé, à cet effet, une Autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes de discrimination.

La Constitution, dont le texte français même est féminisé à l'aide des *doublets intégraux* ou les *couples* selon notre terminologie, et qui représente un autre type de texte institutionnel, mentionne spécifiquement les femmes dans ses Articles 30, 34, 115 et 146. À titre d'illustration, citons encore l'Article 30 de la nouvelle Constitution (texte mis en italique par nous):

> Sont électeurs et éligibles tous *les citoyennes et les citoyens* majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques. La loi prévoit des dispositions de nature à favoriser l'égal accès *des femmes et des hommes* aux fonctions électives. Le vote est un droit personnel et un devoir national. Les étrangers jouissent des libertés fondamentales reconnues aux citoyennes et citoyens marocains, conformément à la loi.

La Constitution précédente, datant de 1996, ne contenait qu'une simple allusion aux femmes dans son Article 8, et déclarait que « L'homme et la femme jouissent de droits politiques égaux. », sans effort de féminisation: « Sont électeurs tous les citoyens majeurs des deux sexes [...] »).

Les résultats de l'analyse des formulaires donnent lieu au constat qu'il n'y a pas encore de parité linguistique des genres dans le cas des formulaires en provenance du Maroc. En effet, il y a 27 formes repérées qui désignent le féminin ainsi que le masculin, tandis que 34 formes sont uniquement masculines. En même temps, nous pourrions conclure que les femmes marocaines restent visibles dans la langue française au Maroc et que la tendance est positive.

Bibliographie

Barrat, Jacques, Moisei, Claudia. 2004. *Géopolitique de la Francophonie.* Paris: La documentation française.

Dammame, Aurélie. 2015. *Évolution des formes de prise en compte de la « question féminine » par les institutions publiques au Maroc,* in Kadri, Aïssa, Moujoud Nasima (coord.), *L'institutionnalisation du genre au Maghreb en contexte migratoire*. Bruxelles: EME Éditions, p. 109-129.

Dievoet Van, Guido. 1986. *Les coutumiers, les styles, les formulaires et les artes notariae.* Turnhout: Brepols.

Elmiger, Daniel. 2008. *La féminisation de la langue en français et en allemand. Querelle entre spécialistes et réception par le grand public*. Paris: Honoré Champion.

Gaid, Tahar. 2015. *La femmes ! Quelle place dans la religion musulmane ?* Saint-Barthélemy-Lestra: Éditions Iqra.

Goutalier, Régine, Knibiehler, Yvonne. (1985). *La femme au temps des colonies.* Paris: Stock.

BDD-A26670 © 2017 „Jozsef Attila" Tudomanyi Egyetem Kiado Szeged; Editura Universității de Vest din Timișoara
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-03 04:12:58 UTC)

Harrami, Nourreddine. 2015. *Les rapports hommes-femmes au Maroc: configuration générale,* in Kadri, Aïssa, Moujoud, Nasima (coord.), *L'institutionnalisation du genre au Maghreb en contexte migratoire.* Bruxelles: EME Éditions, p. 131-138.

Hatem, Mervat. 1993. « Toward a critique of modernization: narrative and Middle East women studies », in *Arab Studies Quaterly*, Vol. 2, Num. 15, p. 117-122.

Houdebine-Gravaud, Anne-Marie (dir.). 1998. *La féminisation des noms de métiers en français et dans d'autres langues.* Paris: L'Harmattan.

Jespersen, Otto. 1971. *La philosophie de la grammaire.* Paris: Les Éditions de Minuit.

Kadlec, Jaromír. 2012. *Francouzština v Africe*. Olomouc: Univerzita Palackého v Olomouci.

Kadlec, Jaromír, Holeš, Jan. 2012. *Jazyková politika frankofonních zemí*. Olomouc: Univerzita Palackého v Olomouci.

Kadri, Aïssa, Moujoud Nasima (coord.). 2015. *L'institutionnalisation du genre au Maghreb en contexte migratoire*. Bruxelles: EME Éditions.

Labrosse, Céline. 1996. *Pour une grammaire non sexiste.* Québec: Les éditions du remue-ménage.

Labrosse, Céline. 2002. *Pour une langue française non sexiste*. Québec: Les Intouchables.

Labrosse, Céline. 2005. *Langage non sexiste.* [http//www. langagenonsexiste.ca/menu.htm] [consulté le 18/01/2014].

Lamothe, Jacqueline (dir.). 1992. *Guide de féminisation*. Montréal: Université du Québec à Montréal. [http://www. instances.uqam.ca/Guides/Pages/GuideFeminisation.aspx] [consulté le 07/02/2014].

Lanly, André. 1962. *Le Français d'Afrique du Nord*. Paris: Bordas-PUF.

Larivière, Louise-Laurence. 2000a. *Comment en finir avec la féminisation linguistique ou les mots pour LA dire*. Paris: Éditions 00h00.

Larivière, Louise-Laurence. 2000b. *Pourquoi en finir avec la féminisation linguistique ou à la recherche des mots perdus*. Montréal: Boréal.

Laroussi, Foued. 1997. *Plurilinguisme et identités au Maghreb*. Rouen: Publications de l'Université de Rouen.

Leclerc, Jacques. 2015. *Maroc*, in *L'aménagement linguistique dans le monde*. Québec: Université Laval. [http://www.tlfq.ulaval.ca/axl] [consulté le 23 juin 2015].

Mathieu, Nicole-Claude. 1986-1991. *Identité sexuelle/sexuée/de sexe ? Trois modes de conceptualisation du rapport entre sexe et genre.* in « L'anatomie politique », Paris: Côté-femmes, p. 227-266.

Pleško, Martin. 2012. « La féminisation linguistique en milieu francophone », in *Romanica Olomucensia*, Vol. 24, No. 2, p. 151-158.

Pleško, Martin. 2015. *Les femmes, le français et la francophonie. La féminisation linguistique en Belgique, en France, au Québec et en Suisse.* Olomouc: Univerzita Palackého v Olomouci.

Pleško, Martin, Holeš, Jan. 2015. « La langue française et les femmes en Afrique du nord. Féminisation des textes institutionnels en Tunisie », in *Studia Romanistica*, Vol. 16, Num. 1, p. 35-41.

Rodary, Meriem. 2015. *Genre et travail au Maghreb: discours scientifique et invisibilisation du travail des femmes de classe populaire*, in Kadri, Aïssa, Moujoud, Nasima (coord.), *L'institutionnalisation du genre au Maghreb en contexte migratoire.* Bruxelles: EME Éditions, p. 147-157.

Queffélec, Ambroise, Benzakour, Fouzia, Cherrad-Benchefra, Yasmina. 1995. *Le français au Maghreb.* Aix-en-Provence: Publications de l'Université de Provence.

Tritter, Jean-Louis. 1999. *Histoire de la langue française.* Paris: Ellipses.

BDD-A26670 © 2017 „Jozsef Attila" Tudomanyi Egyetem Kiado Szeged; Editura Universității de Vest din Timișoara
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-03 04:12:58 UTC)

Consulat Général du Royaume du Maroc Montréal

القنصلية العامة للمملكة المغربية
مونتريال

طلب الحصول على شهادة الجنسية المغربية عن طريق رابطة البنوة من جهة الأم
(المادة 6 من قانون الجنسية المغربية)

Demande d'obtention du certificat de nationalité marocaine
par la naissance d'une mère marocaine
(Article 6 du Code de la Nationalité Marocaine)

إلى السيد وكيل الملك بالمحكمة الابتدائية بـ.....

تحت إشراف السيد وزير العدل

A Monsieur le Procureur du Roi du Tribunal de 1ère Instance de

S/C de Monsieur le Ministre de la Justice

Prénom et Nom الاسم الشخصي والعائلي
(obligatoire en arabe et en français) *(إلزامي بالعربية و الفرنسية)*

Né(e) le à بـ..... المولود بتاريخ

Nationalité actuelle الجنسية الحالية

Adresse العنوان

Profession المهنة

Prénom et nom de la mère الاسم الشخصي والعائلي للأم

Née le à بـ..... مولودة بتاريخ

N° d'immatriculation (mère) N° CIN رقم تسجيلها القنصلي وبطاقة التعريف الوطنية

Contact (tél., e-mail) للاتصال (الهاتف، البريد الالكتروني)

Objet de la demande : **موضوع الطلب**:

Je demande l'obtention du certificat de nationalité marocaine اطلب الحصول على شهادة الجنسية المغربية

Fait à Montréal le وحرر بمونتريال بتاريخ

Signature du demandeur ou de la mère إمضاء صاحب الطلب أو الأم

المرفقات :
- نسخة كاملة من رسم ولادة الأم المغربية لا تتعدى صلاحيتها **3** أشهر،
- نسخة من بطاقة التعريف الوطنية للأم المغربية، مصادق عليها من طرف القنصلية،
- نسخة كاملة من رسم ولادة صاحب الطلب، مصادق عليها من طرف القنصلية،
- نسخة من بطاقة الإقامة أو جواز السفر لصاحب الطلب إذا كان بالغا سن الرشد،
- صورتان فوتوغرافيتان لصاحب الطلب،
- نسخة من عقد الزواج (إذا وُجد)،
- رسوم التلبر.

Requis :
- **Copie intégrale de l'Acte de Naissance de la mère marocaine ne dépassant pas 3 mois,**
- **Copie de la Carte CIN/CNIE de la mère marocaine, légalisée par le Consulat,**
- **Copie intégrale de l'Acte de Naissance du demandeur, légalisée par le Consulat,**
- **Copie de la Carte de séjour ou du passeport du demandeur s'il est majeur,**
- **2 photos du demandeur,**
- **Copie Acte de Mariage (s'il ya lieu),**
- **Frais de timbre.**

Doc-Nat-1-20091027

2192, Boulevard René-Lévesque ouest, Montréal, Qc. H3H-1R6. Tél. : 514-288-8750
Fax : 514-288-4859, Site Internet : www.consulatdumaroc.ca , Courriel : consumam@videotron.ca

Source:
http://www.consulatdumaroc.ca/forms/natmereform.pdf (consulté le 19/12/2016).

BDD-A26670 © 2017 „Jozsef Attila" Tudomanyi Egyetem Kiado Szeged; Editura Universității de Vest din Timișoara
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.216.75 (2026-11-03 04:12:58 UTC)